
**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET N° 2023 - 1724 du 6 octobre 2023
portant radiation du tableau d'avancement des
officiers de la police nationale au titre de l'année 2023.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°7-2011 du 2 mars 2011 portant statut spécial des
personnels de la police nationale ;
- Visas :** Vu la loi n°12-2019 du 17 mai 2019 fixant les missions,
l'organisation et le fonctionnement de la police
nationale ;
- Vu la loi n°15-2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant
certaines dispositions de la loi n°7-2011 du 2 mars 2011
portant statut spécial des personnels de la police
nationale ;
- Vu la loi n°16-2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant
les articles 4 et 5 de la loi n°12-2019 du 17 mai 2019
fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de
la police nationale ;
- Vu le décret n°2013-198 du 21 mai 2013 portant
avancement dans la police nationale ;
- Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination
du premier ministre, chef du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant
nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret n°2022-1933 du 30 décembre 2022 portant
inscription au tableau d'avancement des officiers de la
police nationale au titre de l'année 2023 ;

Bang
DGARH/MIDDL

[Signature]
DGFE/MIDDL

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DE COMMANDEMENT

DECRETE

Article premier : est radié du tableau d'avancement des officiers de la police nationale au titre de l'année 2023 pour **décès.** *Bug*

**MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

POUR LE GRADE DE : COLONEL DE POLICE

II- COMMANDEMENT DES FORCES DE POLICE

D- COMMANDEMENTS TERRITORIAUX

b)- COMMISSARIAT

Lt/colonel de police

IGNOUMBA-MOULALA, *Bug* Serge Bertin

CTFP/LEK *Bug*

Article 2 : Le présent décret abroge les dispositions du décret n°2022-1933 du 30 décembre 2022 concernant l'intéressé.

Article 3 : Le ministre de l'économie et des finances, le ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public et le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo. *Bug*

2023 - 1724 Fait à Brazzaville, le *Denis Sassou* 6 octobre 2023

Denis SASSOU - N'GUESSO.

Par le Président de la République,

Le premier ministre,
chef du gouvernement,

Anatole Collinet
Anatole Collinet MAKOSSO

Le ministre de l'économie
et des finances,

Jean-Baptiste
Jean-Baptiste ONDAYE

Le ministre de l'intérieur, de
la décentralisation et du
développement local,

Raymond Zephirin
Raymond Zephirin MBOULOU

Le ministre du budget,
des comptes publics et
du portefeuille public,

Ludovic
Ludovic NGATSE